

ISLES DU VENT.

COLONIES 1759.

La Martinique.

DÉPENSE EXTRAORDINAIRE

L. 10000 tournois à l'occasion de l'approvisionnement  
des Colonies Françaises de l'Amérique  
N.º 1918.

EN CONSÉQUENCE de l'Ordre de Monsieur l'Intendant  
en date de ce jour, je prie très humblement Monsieur George Niola  
Baudard de Vandresit, chevalier Sieur de St. James sur Mer  
Trésorier général des Colonies Françaises de l'Amérique en exer-  
cice de la présente année Mil sept cents Cinquante-neuf de  
payer à deux mois de vue par cette troisième — de  
change, ( s'il ne l'a fait par mes première, seconde et  
quatrième ) à l'ordre de M. LeBlond  
la somme de Dix mille livres tournois

monnoye de France, valeur reçue comptant de Mond. Picot

en celle de Douze mille Cinq cent livres

monnoye d'Espagne, ayant  
déduit vingt pour cent pour la différence du change, cours  
actuel en cette Isle, pour être ladite somme employée, suivant les  
ordres de Mondit-Sieur l'Intendant, au parfait paiement  
des dépenses faites en l'Isle Martinique à  
l'occasion de l'approvisionnement des Colonies  
Françaises de l'Amérique, pendant le  
mois de Novembre et Décembre de la présente  
année 1759

Fait à la Martinique le 31. Decembre

Mil sept cents Cinquante-neuf.  
Bon Bonnot Comptroller des Colonies  
Niola

Vu par Nous Intendant des Isles  
Françaises du vent de l'Amérique.

*De la Niola*

*Robert de la Niola*

L'ayes à l'ordre de Monsieur Joseph Diant, Valeur reçue  
comptant. à St Pierre Martinique le 20. may 1762

*J. Diant*

L'ayes à l'ordre de Messieurs Pierre Honore Roux & fils  
Valeur en compte. à St Pierre Martinique le 20. may 1762

*J. Diant & Co*

*Faint, illegible handwriting, likely bleed-through from the reverse side of the page.*

*Faint, illegible handwriting at the bottom of the page.*

*Faint, illegible handwriting at the bottom right of the page.*